Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260418-CM20260413N23-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, MM. DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, TROTEL- LE FAOU Olivia, MM. DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : Mme LE BRETON Marina donne pouvoir à Mme BRAGEUL-PITOIS Gaëtane pour voter en son nom ;
M. BUTOWSKI Bruno donne pouvoir à M. HERVOIR Yoann pour voter en son nom ;
M SIMONIN Donovan donne pouvoir à Mme POMIER Claire pour voter en son nom ;
M. DE CACQUERAY Hervé donne pouvoir à M. DE MENOU Antoine pour voter en son nom.
M. RATAUX Sébastien,
Etaient absents :
Secrétaire de Séance : M. NAVARRO Georges

Délibération n° 23 / 2026

INTERCOMMUNALITE

Objet : Désignation du délégué communal pour la Commission Intercommunal des impôts Directs (CIID)

Une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est constituée par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle.
Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

De plus, dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la CIID devra donner son avis sur le projet de grille tarifaire qui regroupera l'ensemble des tarifs pour les 38 catégories de locaux au sein de chaque secteur d'évaluation et sur le projet de découpage des départements en « secteurs locatifs homogènes », qui seront présentés par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.

La CIID est présidée par le Président de l'EPCI, ou son vice-président délégué, et composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants, dont un titulaire et un suppléant doivent être domiciliés en dehors du territoire de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260418-CM20260413N23-DE

Les commissaires, titulaires comme suppléants, seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

La désignation des membres de la CIID doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne** M. Yoann HERVOIR, Maire, comme délégué représentant la commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine à la CIID.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine



Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le :